

mémentos

APPRENDRE

UTILE

2022/23

Natalie Fricero

Procédures civiles d'exécution

11^e

Cours intégral et synthétique

Natalie Fricero

est Professeur à l'Université Côte d'Azur et membre du Conseil supérieur de la magistrature.

Du même auteur, chez le même éditeur

Collection « Carrés Rouge »

- *L'essentiel de la Procédure civile*, 19^e éd., 2022.
- *L'essentiel des Institutions judiciaires*, 14^e éd., 2022 (en coll. avec Thibault Goujon-Bethan).
- *L'essentiel des Procédures civiles d'exécution*, 11^e éd. 2022-2023.

Collection « Mémentos »

- *Institutions judiciaires*, 12^e éd., 2022 (en coll. avec Thibault Goujon-Bethan)
 - *Procédure civile*, 19^e éd., 2022.
 - *Procédures civiles d'exécution*, 11^e éd., 2022.
-

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous gualino@lextenso.fr



© 2022, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
ISBN 978-2-297-17553-1
ISSN 2680-073X

mémentos

APPRENDRE

UTILE

Natalie Fricero

Procédures civiles d'exécution

11^e

Cours intégral et synthétique

mémentos

APPRENDRE

UTILE

- C'est un cours complet et synthétique avec des aides pédagogiques différenciées.
- Il correspond à un enseignement dispensé en Licence et Master.
- Il est entièrement rédigé de manière structurée, claire et accessible.
- Il est à jour de l'actualité la plus récente.

Chez le même éditeur

- Amphi LMD
- Mémentos
- Exos LMD
- Méthodo LMD
- Carrés Rouge
- Annales corrigées et commentées
- Master
- En Poche
- Droit Expert
- Droit en poche
- Petit Lexique
- Hors collection

Présentation

Les procédures civiles d'exécution, anciennement dénommées voies d'exécution, qui regroupent *l'ensemble des moyens de droit dont dispose un créancier pour obtenir le paiement d'une dette que le débiteur n'a pas acquittée spontanément*, présentent des intérêts majeurs. Le législateur a dû procéder à de nombreuses réformes pour garantir un système d'exécution forcée, simple, rapide, peu coûteux et performant. Il devra envisager l'impact du numérique (aussi bien en redéfinissant les biens saisissables, tels que les bitcoins, qu'en aménageant les saisies elles-mêmes).

Il est certain que le développement de l'économie, du crédit, repose sur la confiance des créanciers, qui suppose des modes efficaces et sécurisés de recouvrement. Le droit à l'exécution des titres exécutoires est un droit fondamental, protégé par la Convention européenne des droits de l'Homme. La prise en compte des enjeux sociaux et humains est essentielle : l'exécution forcée doit ménager les droits fondamentaux du débiteur et de sa famille, lutter contre son exclusion, garantir son droit au logement, protéger l'intérêt supérieur de ses enfants. Lorsque le créancier bénéficie d'un jugement, l'État doit garantir l'exécution dans des délais raisonnables du titre exécutoire : la crédibilité du système judiciaire en dépend, comme l'attractivité du pays pour les investisseurs, aussi bien dans un cadre national qu'à l'échelle internationale.

Toutes ces raisons démontrent que l'exécution fait l'objet de nombreuses modifications législatives. L'article 96 de la loi du 9 juillet 1991 avait annoncé un « Code des procédures civiles d'exécution » : ce code est entré en vigueur le 1^{er} juin 2012. Sa partie législative résulte de l'ordonnance n° 2011-1895 du 19 décembre 2011, et sa partie réglementaire du décret n° 2012-783 du 30 mai 2012. Ces dispositions ont été modifiées à de nombreuses reprises depuis 2012, pour répondre aux besoins économiques

et sociaux. Néanmoins, toutes les dispositions relatives aux procédures d'exécution ne sont pas contenues dans ce code : on en trouve, notamment, dans le Code de la consommation, le Code de la construction et de l'habitation... Les dernières réformes entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020 résultent essentiellement de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, des décrets du 30 août 2019 sur la création des tribunaux judiciaires et les décrets du 11 décembre 2019, du 20 décembre 2019 et du 27 novembre 2020 sur la procédure devant le tribunal judiciaire et le juge de l'exécution. La loi n° 2020-734 du 17 juin 2020, les décrets n° 2020-950 du 30 juillet 2020 et n° 2020-1641 du 22 décembre 2020 ont apporté des aménagements et reporté l'entrée en vigueur de certaines dispositions.

Cet ouvrage présente l'essentiel des connaissances en matière d'exécution, telles qu'elles ont été réécrites par le Code des procédures civiles d'exécution : ***il expose les moyens de pression*** (comme l'astreinte ou la contrainte judiciaire), ***les modes amiables de recouvrement, les mesures conservatoires, et les mesures dites d'exécution, sur les biens du débiteur (saisies) ou sur sa personne (expulsion)***. Il faut y ajouter l'impact de la digitalisation et les phénomènes d'exécution automatique engendrée par la numérisation et plus précisément par la *blockchain*. Il est destiné aux étudiants en droit, pour réviser leurs examens du cursus LMD, ainsi qu'aux candidats aux divers concours et examens qui comportent cette matière (entrée à l'École nationale de la magistrature, accès aux Écoles de Formation des avocats, accès à la profession de commissaire de justice). Il est utile à tous les professionnels du droit qui souhaitent prendre connaissance des dernières évolutions de la contrainte forcée (commissaires de justice) et à tous ceux, débiteurs ou créanciers, qui désirent connaître l'état du droit dans ce domaine.

Conseils de lecture

- ANSAULT (J.-J.), *Procédures civiles d'exécution*, 2^e éd., 2022, LGDJ.
- BRENNER (Cl.), *Procédures civiles d'exécution*, 11^e éd., 2021, Dalloz.
- CAYROL (N.), *Droit de l'exécution*, 3^e éd., 2019, Précis Domat, LGDJ-Lextenso.
- FRICERO (N.), dir., *Code de l'exécution*, 5^e éd., 2016, Éditions juridiques et techniques.
- GUINCHARD (S.), MOUSSA (T.), CAYROL (N.) et DE LEIRIS (E.), *Droit et pratique des voies d'exécution*, 2022/2023, Dalloz Action.

Plan de cours

P résentation	5
----------------------	---

PARTIE 1 **La consécration d'un droit à l'exécution**

C hapitre 1 Du droit de l'exécution au droit à l'exécution	23
---	----

1 La reconnaissance européenne d'un droit à une exécution effective	24
<i>A - Le principe</i>	24
<i>B - Les obligations positives des États</i>	26
<i>C - Les limites</i>	28
2 La consécration nationale d'un droit de contraindre à l'exécution	29
<i>A - L'évolution du dispositif législatif</i>	29
<i>B - Le caractère d'ordre public du dispositif législatif</i>	32
3 L'eupéanisation de l'exécution forcée	33
4 La numérisation de l'exécution forcée	37

C hapitre 2 L'émergence d'un droit au recouvrement amiable	41
---	----

1 Les moyens de pression	42
<i>A - Le recours aux clauses contractuelles</i>	42
<i>B - L'astreinte</i>	42

1) Les conditions	42
a) <i>Le domaine</i>	42
b) <i>Le prononcé</i>	43
c) <i>Les deux catégories d'astreinte</i>	44
2) La liquidation	44
a) <i>La demande</i>	44
b) <i>Les pouvoirs du juge</i>	45
c) <i>Le versement de l'astreinte</i>	46
C - <i>La contrainte judiciaire</i>	47
1) <i>Le domaine</i>	47
2) <i>Les limites</i>	47
D - <i>La sanction pénale de l'organisation frauduleuse de son insolvabilité</i>	49
1) <i>La sanction du débiteur</i>	49
2) <i>La sanction des complices</i>	50
2 Les procédés de recouvrement amiable	50
A - <i>Les conditions du recouvrement amiable</i>	50
1) <i>Les agents de recouvrement</i>	50
2) <i>La convention de recouvrement</i>	51
3) <i>Les opérations de recouvrement</i>	51
4) <i>L'obligation d'information</i>	52
B - <i>Les issues du recouvrement amiable</i>	52
1) <i>L'encaissement des sommes</i>	52
2) <i>En cas d'échec du recouvrement amiable</i>	53
C - <i>La procédure simplifiée de recouvrement amiable</i>	54

PARTIE 2

Le cadre général de l'exécution forcée

Chapitre 3 Les acteurs	59
1 Le créancier saisissant	59
A - <i>Le droit de poursuivre de tout créancier</i>	59
B - <i>Le libre choix des poursuites</i>	60
1) <i>La hiérarchie des poursuites</i>	60
2) <i>La nécessité de la mesure</i>	61
3) <i>Le caractère non abusif de la mesure</i>	62
2 Le débiteur saisi	62
A - <i>Tout débiteur</i>	62
1) <i>Le débiteur in bonis</i>	62
2) <i>Le débiteur en situation de surendettement</i>	63
B - <i>Les immunités d'exécution</i>	65
3 Les tiers	66

Chapitre 4	Les organes de la procédure	67
1	Le juge de l'exécution	67
	<i>A - L'institution du JEX</i>	67
	<i>B - La compétence du JEX</i>	68
	1) La compétence territoriale	68
	2) La compétence d'attribution	69
	a) <i>Contentieux relevant de la compétence des juridictions judiciaires</i>	70
	b) <i>Condition temporelle</i>	70
	c) <i>Condition matérielle</i>	71
	d) <i>Contenu de la compétence d'attribution</i>	72
	<i>C - La procédure devant le JEX</i>	74
	1) Les principes généraux	74
	2) La procédure ordinaire	75
	3) Les procédures particulières	79
	a) <i>La procédure sur requête</i>	79
	b) <i>La procédure sur difficultés d'exécution</i>	79
	c) <i>La procédure de contestation de l'expulsion</i>	80
	d) <i>Le recours gracieux préalable</i>	80
2	Le commissaire de justice (ex-huissier de justice)	81
	<i>A - Un monopole de l'exécution</i>	81
	<i>B - Une obligation de prêter son concours</i>	82
	<i>C - Des pouvoirs et des devoirs</i>	82
3	Le Ministère public	84
Chapitre 5	Les conditions de toute poursuite	85
1	La constatation de la créance dans un titre exécutoire	85
2	La prescription de l'exécution du titre exécutoire	88
	<i>A - Les titres exécutoires soumis à la prescription décennale</i>	88
	<i>B - Les titres exécutoires soumis à une prescription dérogatoire</i>	89
3	Les biens saisissables	90
	<i>A - Le principe général de saisissabilité</i>	90
	<i>B - Les exceptions d'insaisissabilité</i>	91
	1) La nécessité de protéger des intérêts généraux	91
	2) La nécessité de protéger les droits exclusivement attachés à la personne du débiteur	91
	3) La nécessité d'assurer la dignité du débiteur et son activité professionnelle	92
	4) La nécessité de sauvegarder le droit à la vie du débiteur et de sa famille	93
	5) Le souci de respecter la volonté du testateur ou du donateur	94
	6) Les inaliénabilités et insaisissabilités spécifiques aux procédures collectives	94
	7) La saisissabilité contrôlée des biens d'un État étranger	94

4 Les exigences communes à toutes les opérations d'exécution	96
A - La charge des frais	96
B - Le moment des opérations	97
C - L'entrée dans un local privé	97
1) Le respect des conditions légales par le commissaire de justice	97
2) Le respect d'un délai d'attente de 8 jours	97
3) Les garanties d'entrée dans le local et d'ouverture des meubles	98
D - L'impossibilité d'assister aux opérations	99
E - Le concours de la force publique	99

PARTIE 3

Les processus d'exécution sur les meubles corporels

Chapitre 6 La saisie-vente 103

1 La saisie vente de droit commun	103
A - Une mesure d'exécution subsidiaire	103
1) Protection du local d'habitation	103
2) Biens saisissables	104
B - Un formalisme protecteur	104
1) La phase préalable : le commandement de payer	104
a) Contenu	104
b) Effets	105
2) Les opérations de saisie	105
a) Entre les mains du débiteur	106
b) Entre les mains d'un tiers	108
3) La vente	110
a) Vente amiable	110
b) Vente forcée	110
c) Conséquences de l'adjudication	111
C - Un règlement efficace des incidents	112
1) Les incidents émanant d'un créancier	112
a) Opposition	112
b) Saisie complémentaire	112
c) Subrogation dans les poursuites	113
d) Mainlevée	113
2) Les incidents affectant les biens saisis	113
a) La propriété des biens saisis	114
b) La saisissabilité des biens	114
3) Les incidents affectant le processus de saisie	114
2 Les saisies ventes spéciales	115
A - Les récoltes sur pied	115
B - Les biens placés dans un coffre-fort	116
C - Les véhicules terrestres à moteur	117
1) La saisie par déclaration auprès de l'autorité administrative	117

2) La saisie par immobilisation du véhicule	118
a) <i>La procédure</i>	119
b) <i>Les effets de l'immobilisation</i>	119
c) <i>Les issues de l'immobilisation</i>	120

Chapitre 7 La saisie-appréhension 123

1 La saisie-appréhension en vertu d'un titre exécutoire	123
A - <i>Entre les mains de la personne tenue de la remise</i>	123
B - <i>Entre les mains d'un tiers</i>	124
2 La saisie-appréhension sur injonction du juge	125
3 Les modalités particulières d'appréhension	125

PARTIE 4

Les processus d'exécution sur les créances

Chapitre 8 La saisie-attribution 129

1 La saisie-attribution soumise aux dispositions générales	129
A - <i>Les conditions</i>	129
1) Les sujets	129
2) L'objet	130
B - <i>La procédure</i>	131
1) L'acte de saisie	131
2) La déclaration du tiers saisi	133
3) La dénonciation de la saisie au débiteur	135
4) Le paiement par le tiers saisi	135
C - <i>Les contestations éventuelles</i>	136
2 La saisie-attribution soumise à des dispositions particulières	137
A - <i>La saisie-attribution des créances à exécution successive</i>	137
B - <i>La saisie-attribution des comptes ouverts auprès d'établissements habilités</i>	138
1) La régularisation des opérations de débit ou de crédit	139
2) Le cas du compte alimenté par les gains et salaires d'époux communs en biens	140
3) La protection de certaines personnes et la mise à disposition des sommes indispensables à la vie du débiteur	141
4) La protection des créances insaisissables	142
5) La sanction éventuelle du titulaire du compte	143

Chapitre 9 La saisie des rémunérations 145

1 La spécificité du domaine	145
A - <i>Proportion saisissable des rémunérations du travail</i>	146
B - <i>Augmentation des seuils</i>	147

2 L'originalité de la procédure	148
<i>A - Compétence</i>	148
<i>B - La tentative obligatoire de conciliation</i>	149
1) La requête	149
2) L'information et la convocation des parties	149
3) L'audience de conciliation	150
<i>C - Les opérations de saisie</i>	150
<i>D - Les aménagements procéduraux</i>	152
1) La pluralité de créanciers	152
2) Les incidents	152
<i>a) La notification à l'employeur d'un avis à tiers détenteur</i>	152
<i>b) La notification d'une demande de paiement direct d'une créance alimentaire</i>	153
<i>c) La pluralité de rémunérations</i>	153
<i>d) La fin du lien de droit entre le débiteur et l'employeur ou le changement d'employeur</i>	154
<i>e) Le changement de lieu où demeure le créancier ou le débiteur</i>	154
3) La cession des sommes dues à titre de rémunération	154

Chapitre 10 Les saisies attributives spéciales **155**

1 Le versement par l'intermédiaire de l'organisme débiteur des prestations familiales	156
2 Le paiement direct de la pension alimentaire	158
<i>A - Le domaine</i>	158
<i>B - Les conditions</i>	159
1) La procédure	159
<i>a) Frais de la procédure</i>	159
<i>b) Modalités de la demande</i>	160
<i>c) Effets de la demande de paiement direct</i>	160
2) Les incidents	161
3) La cessation de la procédure	161
3 Le recouvrement public des pensions alimentaires	162
<i>A - Le domaine</i>	162
<i>B - La demande</i>	163
<i>C - La procédure</i>	164
<i>D - Les incidents</i>	165
1) Les contestations	165
2) La cessation de la procédure	166
3) La libération directe entre les mains du créancier	166
4) Une nouvelle défaillance du débiteur	166
5) La responsabilité du créancier de mauvaise foi	167
4 L'allocation de soutien familial	167

Chapitre 11 Les processus d'exécution sur les droits incorporels (valeurs mobilières et droits d'associés) 169

- 1 Les opérations de saisie 169
- 2 Les opérations de vente 171

Chapitre 12 La distribution des deniers 173

- 1 L'hypothèse d'un créancier unique 173
- 2 L'hypothèse d'une pluralité de créanciers 174
 - A - La procédure de répartition extrajudiciaire 174
 - B - La procédure de répartition judiciaire 175
 - C - Le paiement 175

PARTIE 5

Les processus d'exécution sur les immeubles

Chapitre 13 Les préalables 179

- 1 Les acteurs 179
 - A - Un créancier muni d'un titre exécutoire 179
 - B - Un saisi 180
 - 1) Le débiteur propriétaire de l'immeuble saisi 180
 - 2) Le tiers détenteur d'un immeuble affecté à la sûreté de la créance 182
 - 3) Procédure de purge 183
 - 4) Le garant de la dette d'autrui 184
 - C - Le juge de l'exécution 185
- 2 Les créances 185
- 3 Les biens 186
 - A - Les immeubles saisissables 186
 - 1) Le droit commun 186
 - 2) Les modalités particulières 186
 - B - Les immeubles insaisissables 187
 - 1) Les immeubles inaliénables et insaisissables par voie de conséquence 187
 - 2) Les immeubles insaisissables 188

Chapitre 14 Le processus 189

- 1 Avant l'audience d'orientation 190
 - A - Le commandement de payer valant saisie 190
 - 1) Contenu des mentions 191

2) Modalités du commandement en cas de saisie contre un tiers détenteur	193
<i>B - La publication du commandement de payer valant saisie</i>	194
1) Les modalités	194
a) <i>Le délai de publication</i>	194
b) <i>Les formalités</i>	195
2) Les effets	197
a) <i>Effets conservatoires</i>	197
b) <i>Indisponibilité</i>	197
c) <i>Restriction des droits du saisi</i>	198
3) La cessation des effets du commandement (péremption)	199
<i>C - Les actes préparatoires à la vente</i>	200
1) Le procès-verbal de description des lieux	200
2) L'assignation à comparaître	201
a) <i>L'assignation du débiteur</i>	201
b) <i>L'assignation des créanciers inscrits</i>	202
c) <i>Les mentions en marge de la copie du commandement de payer valant saisie</i>	203
3) Le dépôt au greffe du cahier des conditions de vente et de l'état hypothécaire	203
4) La déclaration des créances	205
2 L'audience d'orientation	206
<i>A - L'office du juge de l'exécution</i>	207
1) Les contestations	211
2) Les demandes incidentes	211
a) <i>Du débiteur</i>	211
b) <i>Des créanciers</i>	212
c) <i>De tout intéressé</i>	213
<i>B - Le jugement d'orientation</i>	213
1) Le contenu et l'autorité de la chose jugée	213
2) La notification	215
3) Les voies de recours	215

Chapitre 15 Les issues 217

1 La vente amiable	217
<i>A - L'initiative du débiteur saisi</i>	217
<i>B - Les pouvoirs du juge de l'exécution</i>	218
<i>C - L'audience de rappel de l'affaire pour constatation de la vente</i>	219
2 La vente forcée	220
<i>A - Les publicités préalables</i>	220
1) L'avis	220
2) L'avis simplifié	220
3) Les autres moyens de publicité	221
4) Les modalités aménagées de publicité	221
5) La sanction	221

<i>B - Les actes précédant l'adjudication</i>	222
1) Les visites de l'immeuble saisi	222
2) Le règlement des contestations et demandes incidentes postérieures à l'audience d'orientation	222
3) Le renvoi exceptionnel d'audience	222
4) La réquisition d'adjudication	223
5) Le sort des frais de poursuite	223
<i>C - Les enchères</i>	223
1) La capacité d'enchérir	223
2) L'obligation préalable d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque	225
3) Le déroulement des enchères	225
4) L'annulation des enchères	226
5) L'absence d'enchères valides	226
<i>D - L'adjudication</i>	227
1) Le jugement d'adjudication	227
2) L'exécution du jugement d'adjudication	228
a) <i>Le paiement du prix et des frais</i>	228
b) <i>La délivrance du titre de vente</i>	229
c) <i>La publication du titre de vente</i>	229
3) Les conséquences de la vente forcée	230
a) <i>Le transfert de propriété à l'adjudicataire</i>	230
b) <i>Les effets sur les inscriptions</i>	231
c) <i>L'expulsion du saisi</i>	231
d) <i>Le paiement provisionnel du créancier de 1^{er} rang</i>	232
<i>E - La surenchère</i>	232
1) Les modalités de la surenchère	232
2) La dénonciation de la surenchère	233
3) L'adjudication sur surenchère	234
4) Les conséquences de la surenchère	234
<i>F - La réitération des enchères</i>	235
1) Les modalités	235
2) La réitération de la vente	235
3) Les effets de la réitération	236

Chapitre 16 La distribution du prix d'un immeuble 237

1 Dispositions générales	237
<i>A - Les créanciers admis à la distribution</i>	237
<i>B - Le droit commun de la procédure de distribution</i>	238
1) La diligence d'un créancier	238
2) L'objet de la distribution	238
3) Les conséquences du retard dans la distribution	238
2 La distribution amiable	239
<i>A - En présence d'un seul créancier</i>	239
<i>B - En présence de plusieurs créanciers</i>	240
1) La demande d'actualisation des créances	240

2) Le projet de distribution	240
a) <i>La procédure en cas de contestation du projet</i>	241
b) <i>La procédure en l'absence de contestation du projet</i>	241
3 La distribution judiciaire	242

Chapitre 17 L'expulsion 243

1 Les conditions de l'expulsion	244
A - <i>Une décision de justice et un commandement de libérer les lieux</i>	244
1) Une décision exécutoire	244
2) La signification d'un commandement	244
B - <i>Le moment de l'expulsion</i>	245
1) Les délais propres à l'expulsion d'une habitation principale	245
a) <i>Le principe : le délai de 2 mois</i>	245
b) <i>Les aménagements du délai</i>	246
2) Le sursis légal à l'exécution (la trêve hivernale)	247
2 Les opérations d'expulsion	248
A - <i>Les contraintes procédurales</i>	248
1) L'information du représentant de l'État	248
2) Le procès-verbal d'expulsion	249
3) L'expulsion des squatteurs	250
B - <i>La réalisation</i>	250
1) L'expulsion des personnes	250
2) L'enlèvement des biens	251
a) <i>Le sort des meubles se trouvant sur les lieux</i>	251
b) <i>Le sort des biens non retirés par le débiteur</i>	252
c) <i>Le sort des biens déjà saisis et indisponibles</i>	252
3 La reprise des locaux abandonnés ou volontairement quittés	253
4 Les contestations	254
5 L'expulsion pour violences au sein du couple	255

PARTIE 6

Les procédures conservatoires

Chapitre 18 Les principes communs 259

1 Les conditions du recours à une mesure conservatoire	259
A - <i>La double condition d'une apparence de créance et d'un péril dans le recouvrement</i>	259
B - <i>L'autorisation et le contrôle du juge</i>	260
1) Les hypothèses d'autorisation	260
2) Le juge compétent	260
3) Le contrôle de la mesure	261
4) La décision	261

2 Les conséquences communes	262
<i>A - Les obligations de diligence du créancier</i>	262
1) Engager une procédure au fond	262
2) Exécuter la mesure conservatoire	262
3) Signifier au tiers une copie des actes	263
<i>B - Les contestations</i>	263

Chapitre 19 Les règles particulières 265

1 Les saisies conservatoires	265
<i>A - La saisie conservatoire des biens meubles corporels</i>	265
1) L'acte de saisie	265
2) L'information du débiteur	266
3) Les incidents	267
4) La conversion en saisie-vente	267
5) La vérification des biens saisis	267
6) Les issues de la procédure	268
7) Le cas d'une pluralité de saisies	268
<i>a) L'information des créanciers</i>	268
<i>b) Les propositions de vente amiable</i>	268
<i>c) L'enlèvement des biens en vue de la vente forcée</i>	269
<i>B - La saisie conservatoire des créances</i>	269
1) Les opérations de saisie	269
2) La conversion en saisie-attribution	271
<i>C - La saisie conservatoire des droits d'associé et des valeurs mobilières</i>	271
1) La signification d'un acte de saisie	271
2) La dénonciation au débiteur	272
3) La conversion en saisie-vente	272
2 Les sûretés judiciaires	273
<i>A - La publicité provisoire</i>	273
1) L'inscription provisoire d'hypothèque	273
2) L'inscription provisoire de nantissement sur un fonds de commerce	274
3) Le nantissement des parts sociales	274
4) Le nantissement des valeurs mobilières	274
<i>B - Les conséquences communes à toutes les publicités provisoires</i>	274
1) L'information du débiteur	274
2) La limitation de la durée des effets	275
3) La possibilité de limiter les effets de la sûreté provisoire par cantonnement	275
4) La mainlevée de la publicité provisoire	275
<i>C - La publicité définitive</i>	276
1) La diversité des modalités de la publicité définitive	276
2) Le délai d'accomplissement de la publicité définitive	276
3) Situations particulières	277

3 Les mesures conservatoires en matière de procédures collectives	277
---	-----

I ndex	279
---------------	-----

Liste des principales abréviations

Act. proc. coll.	Actualité des procédures collectives
ARIPA	Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires
Bull.	Bulletin des arrêts des Chambres civiles de la Cour de cassation
BICC	Bulletin d'information de la Cour de cassation
Cass. ass. plén.	Arrêt de la Cour de cassation statuant en Assemblée plénière
Cass. ch. mixte	Arrêt de la Cour de cassation statuant en Chambre mixte
C. civ.	Code civil
C. com.	Code de commerce
C. consom.	Code de la consommation
CJA	Code de justice administrative
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CESDH	Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales
CGI	Code général des impôts
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
C. dom. État	Code du domaine de l'État
COJ	Code de l'organisation judiciaire
CPC	Code de procédure civile
CPC exéc.	Code des procédures civiles d'exécution
C. pén.	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
CRPA	Code des relations entre le public et d'administration
CSS	Code de la sécurité sociale
C. trav.	Code du travail
CE	Conseil d'État
ChP	Chambre de proximité
Cons. const.	Conseil constitutionnel
D.	Recueil Dalloz
D.	Décret
Doc. fr.	Documentation française
Dr. et procéd.	Revue Droit et procédures
Gaz. Pal.	La Gazette du Palais
JCP G	La semaine juridique, édition générale
JCP	Juge des contentieux de la protection
JEX	Juge de l'exécution
JOAN	Journal officiel Assemblée nationale
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
LPA	Les Petites Affiches
Rapp.	Rapport
RD pén. crim.	Revue de droit pénal et de criminologie
Rev. huissiers	Revue des commissaires de justice
TEE	Titre exécutoire européen
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TJ	Tribunal judiciaire
TP	Tribunal de proximité
TUE	Traité instituant l'Union européenne

